LES LEVIERS POUR PENSER LA TRANSMISSION DES FERMES EN ARDÈCHE

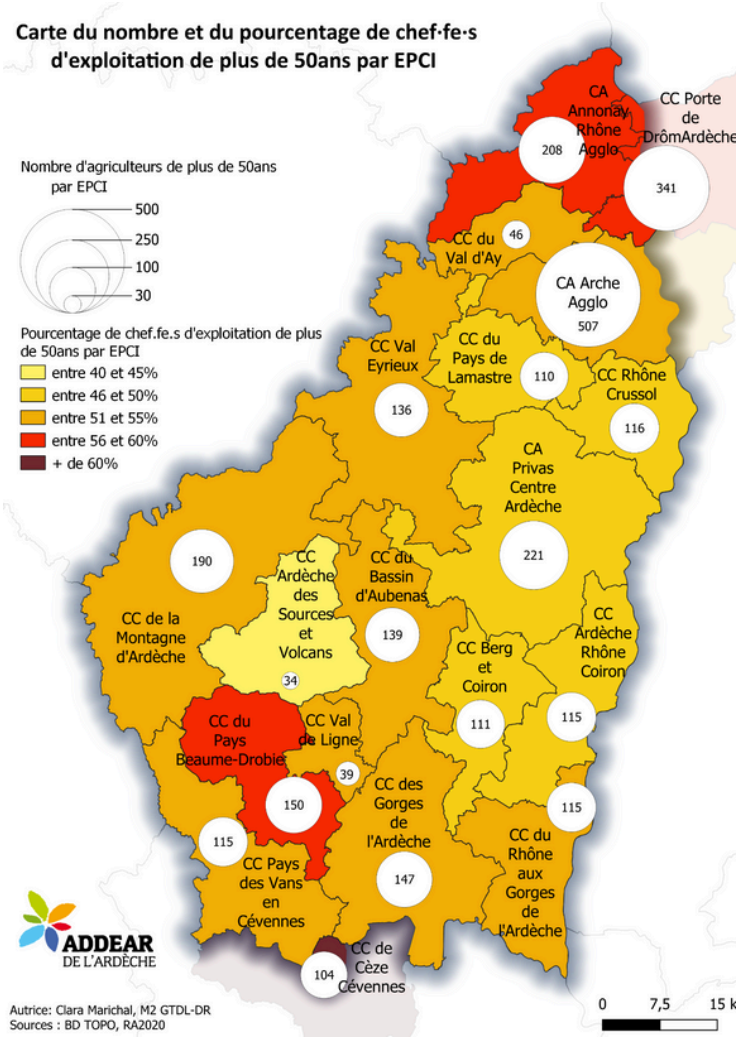

Le contexte en Ardèche

En Ardèche, on observe une augmentation de la surface moyenne par ferme. Elle est passée de 15 hectares en 1988 à 33 hectares en 2020. En parallèle de l'agrandissement des surfaces travaillées par ferme, **le nombre de paysan.ne.s diminue**. En Ardèche, on comptait 8736 chef.fe.s d'exploitation en 1990, 4713 en 2010 et 3739 en 2023.

De plus, on assiste à un vieillissement de la population agricole où **25% des chef.fe.s d'exploitation étaient âgé.e.s de plus de 60 ans en 2020. Or, 3/4 d'entre eux n'ont pas de projet de transmission défini.** En effet, les futur.e.s cédant.e.s anticipent peu la transmission de leur ferme alors que la passation d'une exploitation est un processus complexe car mêlant des aspects juridiques, économiques, sociaux et humains.

Pourtant, **maintenir un grand nombre de paysan.ne.s est primordial** pour nourrir les populations locales, entretenir les paysages, préserver les ressources naturelles, pourvoir des emplois non délocalisables et maintenir de la vie sociale et des services publics dans les territoires.

Sources : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Recensement agricole 2020. MSA.

De quoi parle-t-on ?

Une transmission ? Définition :

C'est la passation d'une ferme, dans sa totalité ou presque, d'un.e cédant.e à un.e repreneur.se. Il s'agit ainsi d'au moins une installation pour un départ, contrairement aux démantèlements d'exploitations qui ne permettent qu'un agrandissement des fermes existantes au détriment des installations.

La transmission : du cas par cas

Transmettre sa ferme revient certes à transmettre une activité de production (matériel, main-d'œuvre, cheptel...), mais aussi un outil de travail (foncier, bâtiments...), un environnement (connaissance du lieu, contexte pédo-climatique...), des débouchés commerciaux (clientèle, contrat, lieux de vente) ou encore des éléments immatériels (une histoire, un attachement au lieu, des savoir-faire...)

Cadre de l'enquête

PROBLÉMATIQUE

Comment **impulser une volonté de transmettre chez les paysan.ne.s ?**

MÉTHODOLOGIE

Questionnaire téléphonique passé auprès de paysan.ne.s de + 55 ans dans le département

77 répondant.e.s

Entretiens avec des intercommunalités, structures agricoles, autres collectivités ou encore avec des services décentralisés de l'Etat en Ardèche

20 personnes rencontrées

Entretiens avec des cédant.e.s et futur.e.s cédant.e.s dans le réseau de l'ADDEAR 07

13 personnes interrogées

Les acteurs de la transmission en Ardèche

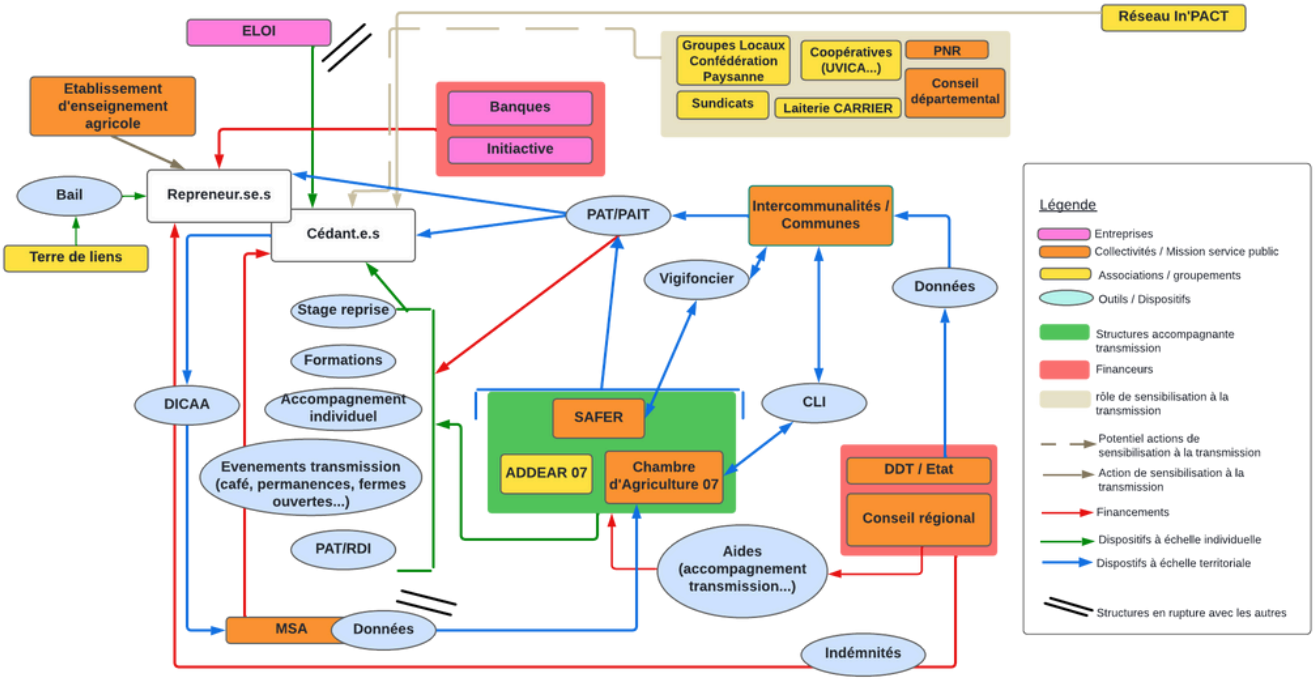

Résultats de l'enquête : Les freins à la transmission des fermes en Ardèche

Une tendance à laisser partir les fermes à l'agrandissement plutôt qu'à chercher à transmettre

Dans les esprits des paysan.ne.s, laisser partir ses terres à l'agrandissement est désormais un type de transmission. En effet, nous avons constaté que la plupart des agriculteur.rice.s enquêtée.s ne font pas la différence entre agrandissement et transmission.

Un processus de transmission complexe et pourtant un manque d'anticipation des cédant.e.s concernant la transmission

Par ordre d'importance, **la maison sur place, la difficulté à trouver des repreneur.se.s, le foncier (notamment être en location) et les difficultés administratives sont les freins que les cédant.e.s évoquent** rencontrer lors du processus de transmission.

Cette étude a, en outre, mis en avant que **l'attachement des cédant.e.s à leur ferme et la nécessité d'avoir un projet de retraite** sont à prendre en considération dans le cadre d'une transmission.

Pourtant, toutes les organisations rencontrées témoignent de l'**absence de sollicitation** ou d'une sollicitation tardive des cédant.e.s concernant la transmission de leur ferme.

Peu de cédant.e.s sont accompagné.e.s lorsqu'ils souhaitent arrêter leur activité

On remarque une méconnaissance des paysan.ne.s concernant les structures agricoles et leurs accompagnements, voire une crainte de faire appel à elles.

Les cédant.e.s ne sont pas sensibles au fait d'être accompagné.e.s car ils ne voient pas ce qui pourrait faire l'objet d'un accompagnement en dehors des aspects administratifs.

D'autre part, les organisations qui travaillent sur la transmission **ne savent pas par quels biais mobiliser** les cédant.e.s puisque ce public ne se saisit pas des outils mis en place (ex : café transmission, permanence...).

L'absence de données partagées pour effectuer une veille sur les fermes à reprendre

Tous les acteurs rencontrés témoignent que l'absence de données partagées **ne permet pas de repérer et sensibiliser** les cédant.e.s à la transmission.

Or, un travail de recherche de données est **long et fastidieux.** Par manque de moyen, ce travail **n'est pas fait et pas mis à jour.**

Peu d'exemples de transmission hors du cadre familial réussies

Aucun exemple de transmission réussie n'a été cité lors de l'enquête parmi tous.tes les paysan.ne.s rencontré.e.s.

A l'inverse, les personnes rencontrées évoquaient des "contres exemples", c'est à dire des exemples de transmission qui se sont mal passées dans leur entourage.

Les futur.e.s cédant.e.s ont divers a priori qui les rendent réticents à l'idée de transmettre

1 / Des a priori sur les repreneur.se.s

Les futur.e.s cédant.e.s ont des a priori concernant les repreneur.se.s hors cadre familial **:**

- Ils pensent que ce public n'est pas capable d'**assurer la charge de travail**
- Ils pensent que ce public propose **des projets agricoles utopistes**

2 / Des a priori sur la transmissibilité de leur ferme

Beaucoup de futur.e.s cédant.e.s remettent en question le potentiel de leur ferme. Les cédant.e.s estiment que leur ferme n'est pas viable (car trop petite, terrains de mauvaise qualité...) et que par conséquent, personne ne souhaiterait reprendre.

Peu de moyens humains et financiers sont mis en oeuvre pour que les organisations accompagnent les cédant.e.s

La problématique de la transmission est **peu abordée par les structures agricoles et les collectivités**, non pas par manque d'intérêt des salarié.e.s et des élu.e.s mais par manque de moyens.

Résultats de l'enquête :
Des points forts sur le territoire

Des fermes à taille humaine en Ardèche, facilitant leur reprise

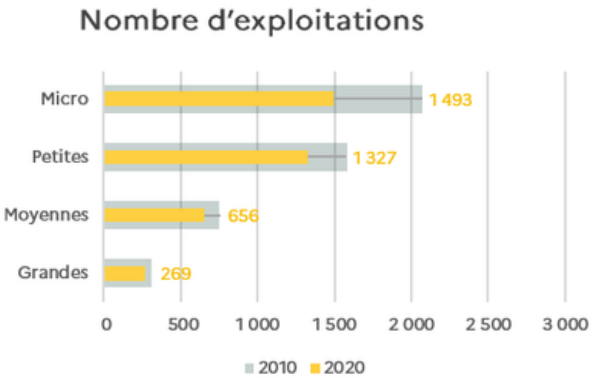

Les fermes en Ardèche sont de petite taille* ce qui **limite l'apport en capitaux** pour les repreneur.se.s hors cadre familial et leur facilite alors l'accès à la terre.

De plus, les **fermes ardéchoises sont diversifiées** et les paysan.ne.s adoptent des pratiques respectueuses ; en corrélation avec les envies des porteur.se.s de projet.

Des paysan.ne.s prêt.e.s à accueillir des repreneurs

Pour la majorité des futur.e.s cédant.e.s intérrogé.e.s lors de l'enquête téléphonique, **transmettre leur tient à coeur.**

En outre, les cédant.e.s rencontré.e.s ayant d'ores et déjà transmis leur ferme à des repreneur.se.s évoquent qu'il était essentiel pour eux que leur ferme soit reprise.

Enfin, les structures agricoles et des collectivités mettent en oeuvre des dispositifs pour travailler sur la transmission et souhaitent coopérer pour avancer ensemble sur cette problématique.

*«micro », les exploitations dont la production brute standard est inférieure à 25 000 euros ;
« petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros ;
« moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros ;
« grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Des pistes d'action pour favoriser la transmission des fermes

Développer une vision positive de la transmission pour que transmettre devienne la norme (faire du repérage des futur.e.s cédant.e.s pour les informer et sensibiliser, expliquer que toutes les fermes sont transmissibles, ouvrir les possibles, communiquer sur des exemples de transmission réussies, rassurer les cédant.e.s concernant le profil des repreneur.se.s, sensibiliser le grand public aux enjeux de la transmission installation...)

Développer des dispositifs et des accompagnements pour favoriser la transmission agricole (développer un travail en commun entre les structures agricoles et les collectivités, stocker des terres agricoles à mettre à disposition à des repreneurs, faciliter l'accès à l'habitat pour les cédant.e.s et les repreneur.se.s...)

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté Égalité Fraternité
ADDEAR DE L'ARDÈCHE

Contacts :
Eve SAYMARD : 06 56 80 90 97
Elisa DE MEREDIEU : 06 44 94 89 66
mail : contact@addear07.fr